

SP/MS

Départ : 6158

Mis en ligne le :

**- 2 SEP. 2024****ARRETE N°2024/1944****ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE D'ACTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT  
DU SERVICE DE L'INSPECTION SANITAIRE DES MILIEUX – DIRECTION DES RISQUES  
SANITAIRES**

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n°99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n°81 du 24 juillet 1990 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n°1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2023-1369 du 7 novembre 2023 portant ajustements organisationnels de la Direction des Risques Sanitaires (DRS),

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2024/1942 du 30 AOUT 2024 affectant madame Catherine CASTRIC au poste de chef du service de l'inspection sanitaire des milieux – direction des risques sanitaires,

Vu l'arrêté du maire de la Ville de Nouméa n°2024/1943 du 30 AOUT 2024 accordant délégation de signature d'actes relatifs au fonctionnement de la direction des risques sanitaires,

Considérant que pour une bonne administration de la commune, il est nécessaire de donner délégation de signature au chef du service de l'inspection sanitaire des milieux,

**ARRETE :****ARTICLE 1. -**

Sous la surveillance et la responsabilité du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et du directeur des risques sanitaires, **madame Catherine CASTRIC**, chef du service de l'inspection sanitaire des milieux, reçoit délégation de signature pour les documents suivants :

**■ En matière de ressources humaines :**

- Feuilles n°1, 2 et 3 d'accident du travail ou de maladie professionnelle,
- Entretiens annuels d'échange (EAE),
- Rapports de stage,
- Autorisations spéciales d'absence pour activité syndicale,
- Ordres de service pour les déplacements de personnels, avec un véhicule de service, hors des limites de la commune de Nouméa.

**■ En matière de finances :**

- Bons de commande relatifs aux budgets de fonctionnement et d'investissement du service pour un montant n'excédant pas **500.000 F/CFP**,
- Ordres de service relatifs aux marchés publics,
- États des sommes dues.

■ **En matière d'instruction de dossiers :**

- Lettres d'avertissement de rappel à la réglementation relatives à l'hygiène et la salubrité publique,
- Rapports techniques d'analyse, de contrôle ou d'inspection et lettres d'accompagnement,
- Arrêtés de police administrative à valeur réglementaire notamment en matière d'hygiène et de salubrité publique.

■ **Toutes correspondances n'emportant pas décision au fond :**

- Bordereaux d'envoi, récépissés, accusés de réception, bons de livraison,
- Toutes correspondances visant à demander ou donner des renseignements, des avis nécessaires à l'étude d'un dossier ou pour information.

ARTICLE 2. -

L'arrêté du maire de la ville de Nouméa n°2022/1840 du 24 mai 2022 accordant délégation de signature d'actes relatifs au fonctionnement du service de l'inspection sanitaire des milieux - direction des risques sanitaires, est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 3 -

Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 -

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au commissaire délégué de la république pour la province Sud, sa notification à l'intéressée et sa publication par voie électronique.

Nouméa, le 30 AOUT 2024

Le Maire,

  
  
Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

Intéressée	- 1
DRS	- 1
DRH (DI)	- 1
DF	- 1
DSI	- 1
DJCA (SCA)	- 1
Subdivision Administrative Sud	- 1
Mise en ligne	- 1